

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre mars, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration, suite à la convocation adressée le 18 mars 2025 et affichée le même jour, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Président.

Etaient présents : M. Guillaume DUJARDIN, Président ; Mme Sandra LEMARCHAND, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, Mme Karine FRANCOIS, Emmanuelle BEIGNON, membres élus, Mme Odile Scelles, Mme Isabelle CLOMESNIL, M Jean-Claude DUHAMEL, Mme Alexandra LECLER, Mme Valérie PANIER, membres nommés.

Etait absent et représenté : M. Georges LÉVÈQUE a donné pouvoir à M. Jean-Claude DUHAMEL.

Date de convocation : 18/03/2025

Nbre de membres en exercice : 11 Nbre de présents : 10 Nbre de votants : 11

Secrétaire de séance : Mme Sandra LEMARCHAND

N° CCAS-20250324 - 01 – BUDGET ANNEXE CCAS : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°20220906-03 du 06 septembre 2022 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) pour le budget principal de la commune en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe CCAS ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Odile SCELLES, doyenne de l'assemblée, délibérant sur le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe CCAS dressé par M. Guillaume DUJARDIN, Président, ce dernier s'étant retiré au moment du vote, après s'être fait présenter les comptes ci-dessous arrêtés comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		2 519,32
Opérations de l'exercice	4 407,01	5 251,50
TOTAUX	4 407,01	7 770,82
Résultats de clôture		3 363,81
Restes à réaliser		
TOTAUX CUMULES	4 407,01	7 770,82
RESULTATS DEFINITIFS		3 363,81

La présentation générale extraite du Compte Financier Unique est la suivante :

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	5 125,68	5 125,68
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	5 251,50	5 251,50
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	0,00	7 645,00	7 645,00
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	4 407,01	4 407,01
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	0,00	844,49	844,49
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	2 519,32	2 519,32
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	0,00	3 363,81	3 363,81
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C – F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	3 363,81	3 363,81

1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et par 10 voix « *pour* », 0 voix « *contre* », et 0 « *abstention* » :
 - **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe CCAS.

Ainsi délibéré en séance les jour mois et an susdits.
 Rendu exécutoire par l’envoi en Sous-Préfecture le 01 avril 2025.

Pour extrait certifié conforme,
 Le Président,
 Guillaume DUJARDIN.

La secrétaire de séance,
 Mme Sandra LEMARCHAND

